

Assemblée Générale du 9 mai 2020 – Appel à candidatures

En vue de l'AG du 9 mai 2020, le conseil d'administration de l'ASBL BwBC procède à un appel à candidatures pour les postes vacants. Cet appel est fait en conformité avec les articles 7, 9, 11 et 12 du ROI (Juin 2019), ainsi que l'article 14 de statuts de l'association (Juin 2019).

1) les postes d'administrateurs suivants :

- Secrétaire, sortant et rééligible, le secrétaire actuel, Jean-Pol Sohy a décidé de ne plus se représenter
- Vice-président, sortant et rééligible, le vice-président actuel, Raymond Bricart a décidé de ne plus se représenter
- Responsable des statuts et règlements, sortant et rééligible, le responsable actuel, Eric Davaux a émis le souhait de se représenter

2) Par ailleurs, le conseil d'administration souhaite renforcer l'équipe technique par l'engagement d'un **coordinateur technique**. Etant invité au conseil d'administration, celui-ci (ou celle-ci) sera chargé de coordonner le travail des entraîneurs des sélections du BWBC, en s'assurant que ce travail est effectué dans le respect des objectifs fixés par l'association et la FVWB. Il sera donc amené à avoir des contacts fréquents avec le Directeur Technique (DT) de la FVWB, ainsi qu'avec les responsables techniques des autres entités. Posséder un titre de formation pédagogique est un plus, mais n'est pas un prérequis. Le candidat étant amené à travailler étroitement avec la responsable de la CPJT et le président du BWBC, c'est auprès de ces derniers qu'il s'adressera pour tout renseignement complémentaire. Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur candidature, par courrier électronique, au secrétaire de l'association 30 jours avant la date de l'AG, soit pour le 9 avril 2020 au plus tard.

3) Comité juridique

Chambre BWBC du comité juridique de 1^{ère} instance de la FVWB : président et membres (au total, max. 7 personnes)

Suite à la dernière AG de la FVWB, un nouveau règlement juridique a été voté. L'organisation des commissions judiciaires, qui s'appelleront, dès le 1/7/2020, comités juridiques, se présente de la manière suivante :

- 6 chambres de 1^{ère} instance (FVWB, BWBC, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur) (ancien niveau des commissions des réclamations)
- comité juridique d'appel
- comité juridique de cassation

En fonction du vote de l'AG FVWB du 28 mars, il appartiendra soit à l'AG du BWBC, soit à l'AG de la FVWB (à fixer le cas échéant) d'élire les membres de la chambre du BWBC.

Tout candidat à la présidence doit, au moment de sa nomination, avoir atteint l'âge de 21 ans, être membre de l'association, jouir pleinement de ses droits civils et politiques, justifier d'une expérience pertinente et de préférence être titulaire d'un diplôme correspondant au grade de baccalauréat, licencié, master ou docteur en droit

Tout candidat (max. 1 d'un même club) comme membre doit être proposé par le président de la chambre et doit présenter un extrait de casier judiciaire récent et un CV mentionnant les activités relatives au volley-ball et les éventuelles connaissances juridiques.

De plus il ne peut pas :

- être administrateur de la FVWB et/ou du BWBC ;
- être invité permanent au CA de la FVWB ;
- être membre d'une cellule de la FVWB et/ou du BWBC ;
- participer en tant que délégué à une AG de la FVWB ;

En cas d'absence de candidats en nombre suffisant, la chambre du comité juridique de 1^{ère} instance du BWBC ne pourra être constituée et toutes les affaires seront traitées par la chambre de la FVWB.

Conformément aux règlements en vigueur tout candidat est prié d'envoyer sa candidature, par courrier électronique, au secrétaire de l'association 30 jours avant la date de l'AG, soit pour le **9 avril 2020** au plus tard.

Jean-Pol Sohy, secrétaire

Pierre Vander Vorst, président